

ENDURANCE VTT - LES 3H DU PARC

Nb de tours

dimanche 9 novembre 2025

Temps

Bulletin d'inscription

Nombre d'équipés :

Pilote n°1

Nom	Prénom	Age/Sexe	Signature
N° de licence :		ou date du certificat médical :	
Autorisation parental si mineur :			

Pilote n°2

Nom	Prénom	Age/Sexe	Signature
N° de licence :		ou date du certificat médical :	
Autorisation parental si mineur :			

Pilote n°3

Nom	Prénom	Age/Sexe	Signature
N° de licence :		ou date du certificat médical :	
Autorisation parental si mineur :			

Pilote n°4

Nom	Prénom	Age/Sexe	Signature
N° de licence :		ou date du certificat médical :	
Autorisation parental si mineur :			

Tous les membres de l'équipe reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.
L'inscription à l'épreuve sous entend l'acceptation du règlement.

Tarif : solo : 15€ - équipe de 2 : 25€ - équipe de 3 : 35€ - équipe de 4 : 45€

Réglé la somme de :€ en chèque - espèces

CYCLO au PARC 2025

Règlement des 3h VTT au Parc de Champagne dimanche 9 novembre 2025

1. Présentation de l'épreuve

Les 3H VTT est une épreuve VTT en relais par équipe de 2,3 ou 4 pilotes ou en solo sur une boucle de 2 kms environ. Elle consiste pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois le circuit. Le départ est donné le dimanche 9 novembre 2025 à 9H00, l'arrivée 3H plus tard.

2. Les participants

L'épreuve est ouverte à tous les vététistes licenciés ou non. Les mineurs peuvent participer (nés à partir de 2012) exclusivement en relais à 3 ou 4 à condition de fournir une autorisation parentale. La présence d'un majeur dans l'équipe est obligatoire. La présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an est obligatoire pour les non licenciés. Le port du casque est obligatoire.

3. Accueil - Inscriptions

L'accueil aura lieu au Parc le dimanche 9 novembre 2025 à partir de 08h00. La remise des plaques se fera de 8h00 à 8h45 (Une pièce d'identité ou la licence sera demandée en caution). L'attribution des numéros se fera dans l'ordre d'arrivée d'inscription complète. L'heure limite des inscriptions est fixée le 9 novembre à 8H45. Un briefing pour tous les concurrents aura lieu à 8h50.

4. Tarif

Le prix de l'inscription est de 15€ pour un solo, 25€ pour une équipe de 2 - 35€ pour une équipe de 3 - 45€ pour les équipes de 4.

5. Parcours

Le circuit est ouvert aux reconnaissances le 9 novembre 2025 de 07h30 à 8h45. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en VTT (avec casque) ou à pied.

6. Départ – Horaires

Le placement sur la zone de départ se fera de manière croissante en fonction du N° de l'équipe à partir de 08h55. Le départ sera donné le dimanche 9 novembre 2025 à 9h00.

7. Relais

Le relais s'effectuera obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet. Chaque équipe est libre d'organiser l'ordre de ses relais. Par contre, il ne peut y avoir qu'un seul coureur par équipe sur le circuit tout au long de l'endurance.

8. Pointage

A chaque tour, les concurrents passent dans la zone de pointage (podium), le pointage est effectué par les arbitres de courses. Les concurrents sans plaque ne seront pas comptabilisés. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un vététiste sur le circuit.

9. Fin de course

La fin de course est fixée 3h après l'heure exacte de départ. Les concurrents ayant entamés un tour avant la fin précise de la course, devront le terminer, et ce tour sera comptabilisé pour le classement final.

10. Problème technique

Tout concurrent qui rencontre un problème technique devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens, ou rallier la zone de relais avec son vélo dans le sens de la course. En cas de non respect, l'équipe sera pénalisée de 3 tours.

11. Contrôles

Des arbitres de course, placés à différents endroits sur le circuit et sur la zone de relais, assurent la régularité de l'épreuve.

12. Classement

Le classement sera fait de la manière suivante : au nombre de tours effectués puis au temps. Un titre de vainqueur sera décerné par catégorie (les premières équipes de 4, 3, 2 et solo, 1ère équipe féminine, 1ère équipe mixte).

13. Assurance

L'organisateur a souscrit des assurances couvrant notamment tous les organisateurs et les bénévoles, membres ou non de l'association. Cette assurance couvre également tous les participants inscrits à l'épreuve. En cas de chute, de malaise ou tout type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve, l'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable.

14. Utilisation de l'image

Chaque participant autorise que les photos, les prises de vue et interviews puissent être publiés et diffusés sur internet, à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, par des reproductions numériques sans avoir le droit à une compensation.

15. Respect du site

Les concurrents et les accompagnateurs devront respecter la propreté du site, tout manquement entrainera l'exclusion immédiate de l'équipe

16. Modification du règlement et parcours

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Le parcours peut être à tout moment modifié en cas d'intempéries ou danger détecté.

17. Acceptation du règlement

Tous les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve. L'inscription à l'épreuve sous-entend l'acceptation du règlement.